

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 30 septembre 2020 à 14H00
Séance n°12

- Sur 40 membres,

Étaient présents ou représentés les 32 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Luc PRONZATO
M. Pierre KORNPBST
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Philippe PAQUIS

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA

Représentants des Etablissements Composantes

M. Denis MOURARD, OCA
M. Alain AVENA, Villa ARSON

Collège des Autres Enseignants

Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO

Collège des Etudiants

Personnalités Qualifiées

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Thierry ARRIL, CHUN

2

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA

Membres absents ayant donné procuration

M. Jeanick BRISSWALTER à M. Philippe PAQUIS
Mme Barbara MEAZZI à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Marcel CARBILLET à M. Luc PRONZATO
Mme Anne VIGOUROUX à Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS à M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Dominique NOBILE, INSERM à M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Jérôme VIAUD, Communautés Territoriales à M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Jean-Philippe NABOT, INRAE à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06 à M. Marc DALLOZ
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK à M. Marc DALLOZ
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à Mme Maureen CLERC, INRIA

Étaient absents ou excusés les 8 membres suivants :

M. Philippe CHARVIS, IRD
M. Amaury BAUDOUX

Mme Manon QUEMENEUR
M. Didier ABADIE, ERACM
M. François PARIS, CIRM
M. Milan LEBRE
Mme Christine MALOT
Mme Elisabeth PECOU

Invités présents

M. Eric NASICA, VP Finances
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Jean-Christophe BOISSE, IUT
M. Xavier LATOUR, EUR LEX
Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY
Mme Geneviève GAUDET, Rectorat de Nice
M. Jean-Philippe ESPALLARGAS, VP Etudiant
M. Philippe RITTER, DGSA
Mme Florence PISANO, DGSA
M. Benjamin SEROR
Mme Anne NAVARRO
Mme Marie-Sophie BERGER
Mme Nadine GROSSO

3

La séance est présidée par M. Marc Dalloz, Vice-Président du Conseil d'Administration. Elle débute à 14h00.

PREAMBULE

M. Marc DALLOZ demande aux membres de bien vouloir excuser l'absence, pour des raisons personnelles, de M. Jeanick BRISSWALTER.

Retrait d'un point de l'ordre du jour
- Le bilan de l'Institut Confucius

Nomination de deux représentants du collège des usagers

Mme Milan LEBRE membre titulaire remplace M. Baptiste WALINSKI (non inscrit à UCA)

M. Andrea ORABONA membre suppléant remplace Mme Jade FERRERO (démission de la liste « tu votes UNI, t'as tout compris »)

•Nomination des représentants de la Métropole Nice Côte d'Azur

Mme Magali ALTOUNIAN membre titulaire remplace Mme Véronique PAQUIS

Mme Agnès RAMPAL membre suppléant remplace Mme Patricia DEMAS

•Nomination du représentant suppléant du CNRS

Mme Audrey MOREAU membre suppléant remplace Mme Marjorie NANTEUIL

Le Vice-Président souhaite la bienvenue à ces nouvelles conseillères et nouveau conseiller. Il tient également à remercier très chaleureusement Madame Paquis, dont il salue l'engagement et l'accompagnement sans faille tout au long de ses mandats.

Nomination de M. Denis MOURARD en qualité de membre titulaire représentant l'OCA suite à la fin de mandat d'administrateur provisoire de M. Thierry LANZ, qui lui aussi mérite de chaleureux remerciements pour sa contribution essentielle au déploiement du nouvel établissement Université Côte d'Azur.

M. DALLOZ accueille enfin Mme Marie-Sophie BERGER qui vient de prendre ses fonctions de chargée des affaires juridiques et institutionnelles à la Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire.

Présentation de la **situation sanitaire liée au COVID** par M. Régis BRANDINELLI, Directeur Général des Services.

L'établissement comptabilise depuis la rentrée 150 cas positifs (20 agents et 130 étudiants) pour 30 000 personnes. La proportion est relativement faible et le nombre de cas actuellement suivi est de moins de 20. Un cas positif suppose des cas contacts associés. Un processus assez simple et efficace a été mis en place : un site web dédié répond à tous les questionnements liés au Covid (FAQ). Toutes les demandes qui viennent des étudiants et des membres de la communauté via une adresse mél (cellule-covid@univ-cotedazur.fr) sont traitées au quotidien (3500 méls depuis la rentrée universitaire, pour une cellule qui ne compte que trois personnes). Certaines demandes plus spécifiques sont traitées à un second niveau par une cellule médicale constituée de deux médecins et d'une infirmière. Un travail d'information est également entrepris avec les composantes. Les informations sont remontées à l'ARS tous les jours. Il a été signifié aux étudiants l'interdiction d'organiser des soirées sur site. Une réunion d'information des étudiants responsables d'association ou de bureau d'élèves est prévue. Les directeurs de composantes sont remerciés pour leur contribution, à ce jour 4 clusters ont été observés (3 personnes infectées suite à un évènement dans la même semaine). La vigilance et la réactivité doivent donc être très fortes, la priorité étant de maintenir les cours en présentiel. Dans l'ensemble, les consignes et les gestes barrières sont respectés malgré les contraintes qu'ils entraînent. Aucun cas grave n'est à déplorer à ce jour.

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 20 JUILLET ET 4 SEPTEMBRE 2020

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un certain nombre de remarques ont été formulées et ont été prises en compte pour le PV du 20 juillet 2020, notamment la demande de lisibilité de certains tableaux financiers du BR 2 et la reformulation de la remarque de M. Brisswalter sur la CVSS. A propos du Conseil du 18 juin, sur la question de la rémunération des membres des jurys IDPE de Polytech Nice Sophia Antipolis, M. Caminada a confirmé qu'à partir de la rentrée prochaine les tarifs de la formation continue approuvés en conseil d'administration prévoient pour l'IDPE que les frais de rémunération des jurys soient financés par les frais de scolarité.

Les procès-verbaux des 20 juillet et 4 septembre 2020 sont approuvés à l'unanimité des voix.

2) BILAN DE L'INSTITUT CONFUCIUS

Ce point est reporté en raison de l'absence de M. Jeanick BRISSWALTER.

3) POINT D'INFORMATION SUR LE REGLEMENT INTERIEUR 4e PARTIE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration provisoire durant la période de transition entre UNS et COMUE UCA a approuvé trois volets du règlement intérieur :

- RI 1 Mise en place des élections
- RI 2 Dispositions sur la gouvernance
- RI 3 Les composantes et l'articulation administrative de la reconfiguration en EUR, Instituts thématiques et Instituts d'innovation et de partenariat.

Le règlement intérieur c'est bien davantage, il doit édicter les règles de fonctionnement de l'établissement notamment celles relatives à :

- l'utilisation des locaux,
- la liberté d'expression et à la liberté syndicale,
- la sûreté sur les campus,
- l'usage de l'informatique,
- d'éthique scientifique et d'intégrité scientifique.

5

Une réflexion avait été menée sur la refonte du règlement intérieur d'UNS, car il était composé de chartes sans cohérence entre elles parfois et ne traitant pas les questions dans leur ensemble. Or, dans la perspective de la réforme des établissements d'enseignement supérieur, ce chantier, déjà bien avancé, avait été abandonné.

Il n'est plus possible de reporter sa rédaction à nouveau malgré la complexité de la situation actuelle, il s'agit de finaliser ce document essentiel au fonctionnement de l'établissement.

Ce travail doit être relancé efficacement et de façon collégiale. Les objectifs, la méthode et le calendrier doivent être évoqués.

Présentation des objectifs par Mme Florence PISANO, Directrice Générale des Services Adjointe

La priorité est de se doter d'un règlement intérieur largement concerté et facile d'accès notamment aux différentes chartes (informatique, des thèses ...) et qui concerne l'ensemble de l'établissement. Il faut rassembler l'ensemble de ces textes et poser les grandes règles de fonctionnement d'Université Côte d'Azur. Lancer une large concertation certes mais en évitant de tout réinventer. Il s'agira de toiletter l'existant, de faire une mise à jour des textes en fonction de la réglementation actuelle et de respecter une certaine cohérence avec les règles de nos partenaires.

L'établissement doit partager sa réflexion sur le thème des libertés universitaires telles que l'accès aux locaux, le maintien de l'ordre, la lutte contre les discriminations, le plagiat, l'éthique et l'intégrité scientifique...

La communauté universitaire doit se mobiliser pour débattre de ces sujets. Le règlement intérieur doit correspondre à la dimension de notre site. Ce document doit être compatible avec les autres structures associées (INRIA, IRD, OCA, Villa Arson, CNRS, INSERM ...).

Echanges

M. Philippe relève qu'il est prévu d'impliquer fortement les membres du Comité Technique sur les règles d'organisation du travail au sein des EPST comme par exemple le temps de travail. Il déplore le fait que le Comité Technique se résumait à une chambre d'enregistrement de dossiers discutés en amont. Depuis son rôle a évolué.

Il faut préciser que le règlement intérieur ne peut déroger au droit du travail. Puisque le Comité Technique devra s'exprimer sur les conclusions des groupes de travail il est préférable de l'associer aux discussions en amont du processus.

Il est demandé quels seront les points d'articulation entre le règlement intérieur d'UCA et celui de la Villa Arson.

Ce travail sera à faire ensemble, pour l'instant, il est difficile de définir le périmètre d'action du règlement de notre établissement qui compte des structures communes et mixtes comme les laboratoires par exemple. La règle première sera que lorsque l'on est dans les locaux d'UCA on applique le règlement UCA. Les incohérences observées pour les lieux d'intersection seront à travailler. Coordonner les différents RI des différentes structures qui composent UCA sera essentiel.

4) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation de M. Eric NASICA, Vice-président Finances.

M. Nasica présente la situation financière 2020 de l'Établissement et les principaux objectifs pour le budget 2021 nécessaires à la conduite des dialogues de gestion des composantes.

La présentation du DOB 2021 est annexée au procès-verbal.

Évolution des recettes

On observe une grande stabilité des ressources propres générées par l'activité des composantes (formation continue, apprentissage, DU...) mais à un niveau insuffisant.

La SCSP augmente chaque année ; cependant cela se traduit par une baisse de la part fonctionnement et une augmentation plus importante de la part masse salariale.

Évolution des dépenses

Le poste le plus important est celui de la masse salariale (80% du budget). L'augmentation des dépenses masse salariale est liée à des réformes (PPCR, loi ORE, réforme des études de santé) et au GVT.

Les dépenses de patrimoine sont également à la hausse (programmes immobilier, Ad'AP, premier équipement, entretien, réparation ...). La participation de l'établissement à l'appel à

projets dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics permettrait de réduire les dépenses d'investissement.

La situation financière de l'établissement présente un problème structurel, le résultat d'exploitation est médiocre du fait du poids de la masse salariale et la faiblesse des ressources propres. Il en résulte une faible capacité d'autofinancement.

L'établissement manque de marge de manœuvre pour financer ses activités d'investissement fondamentales. Les activités de formation et de recherche en pâtissent.

Les objectifs globaux

- Les recettes

Les droits d'inscriptions spécifiques (formation continue) : Augmentation de x% (dialogue de gestion avec les composantes)

La CVEC : Optimiser son utilisation

Les ressources propres : Augmentation de x% (dialogue de gestion avec les composantes)

- Les dépenses

La masse salariale : Stabilité

Les campus et le patrimoine : Réussir l'appel à projet du plan de relance

Les composantes : En adéquation avec le plan stratégique

Les services centraux et communs : Maîtrise des coûts avec stabilité globale

La recherche : En adéquation avec le plan stratégique

7

Les Objectifs Stratégiques

Le nécessaire renforcement de nos ressources propres...

- Ressources propres en stagnation à un niveau trop faible relativement aux besoins de fonctionnement et d'investissement ;
- Trésorerie et fonds de roulement fortement affectés dans les prochaines années par les programmes pluriannuels d'investissement ;
- Fragilité financière des composantes face à des variations imprévues de leur niveau d'activité en matière de formation continue ou de relations internationales.
- Enjeu stratégique principal pour l'établissement en matière de politique financière : Renforcement des ressources propres de l'Université et de ses composantes.

... détermine les stratégies à mettre en œuvre dès 2021

- Soutenir et accompagner prioritairement les actions de l'établissement et des composantes en adéquation avec le plan stratégique d'UCA
- Mise en place par la DAF d'un système fiable de pilotage des activités de l'établissement, notamment celles génératrices de ressources propres (comptabilité analytique, coût complet)
- Mise en place d'un système d'intéressement des personnels basé sur les ressources propres ;
- Développement des formations en apprentissage (moins impactées par la conjoncture que d'autres sources de ressources propres) ;

- Dématérialisation d'une partie de notre offre (pour développer la formation continue et l'international) ;
- Renforcement de la politique de levée de fonds via les réseaux alumni, la Fondation et les partenaires socio-économiques.

Echanges

Le dialogue d'orientation budgétaire se décline en une lettre d'orientation budgétaire.

Le plan stratégique de l'établissement qui devait être évoqué par le président et qui a été présenté au comité de pilotage de site et en conseil des composantes, sera présenté au prochain conseil d'administration. Il sera intégré aux appels à projets pour la rénovation énergétique. Il est essentiel d'établir un cadre clair des missions d'UCA et ses valeurs. Positionner UCA dans le paysage de l'ESR n'est pas une démarche familière, mais cela nous aidera à faire de choix et à générer un vrai sentiment d'appartenance.

UCA avec la Métropole, le Rectorat, la Région travaille sur la constitution d'un dossier ambitieux pour répondre à l'appel à projets rénovation thermique (soit une demande de plus de 30 M€) pour permettre la transition vers le photovoltaïque, le remplacement des vieilles chaudières, des huisseries des campus Carlone, Trotabas et Valrose, l'étanchéité des bâtiments. Si UCA obtient ces financements (tous les services sont à pieds d'œuvre : DP, DJSR et autres services et partenaires,) certaines sommes qui pèsent sur le budget de fonctionnement en seraient sensiblement diminuées (près de 1M€ d'économie).

M. Philippe à propos de l'évolution des dépenses de masse salariale par rapport à celles de fonctionnement, exprime son étonnement et l'impression différente ressentie sur le terrain ; celle d'une « évaporation » et d'une diminution de la masse salariale. Cela serait lié à une politique de centralisation des ressources humaines au détriment des composantes.

8

M. Nasica explique que sur le graphique les pentes de la MS et du fonctionnement ne sont pas à la même échelle ; le fonctionnement est exprimé en M€ - 17M€ en 2020). La SCSP augmente globalement mais la plupart des fonds alloués à la MS sont fléchés (la réforme des études de santé, loi ORE, évolution réglementaire de la rémunération des fonctionnaires). L'établissement n'a pas vraiment le choix pour l'utilisation des fonds. Les fonds SCSP consacrés à la MS sont contraints ce qui ne permet pas la fongibilité vers le fonctionnement et investissement. Les 20% restants de la SCSP ne sont pas suffisants pour financer tous nos investissements notamment l'Ad'AP (10M€ sur 9 ans) mais aussi les nouveaux sites et d'importants projets immobiliers. Il est important que l'on puisse dégager une marge de manœuvre et augmenter notre capacité d'autofinancement, en définitive une maîtrise de nos ressources. Nous sommes tributaires de l'état et les fonds qu'il nous accorde sont souvent gagés.

M. Dauphin remarque qu'il est question de 5 à 6 M d'euros supplémentaires de masse salariale en un an.

La fusion UNS - Comue UCA explique en partie cette évolution de la MS. Il y a également la nouvelle structuration de l'université. La tendance d'augmentation de la MS est similaire en central et en composante et les emplois sur ressources propres sont même plus importants en composantes.

M. Pronzato remercie l'effort pédagogique qui rend plus claire la situation financière de l'établissement. Évoquer le désengagement de l'état paraît étrange au moment où se met en place la loi LPPR, sauf à reconnaître qu'elle est loin d'être à la hauteur des enjeux. Il est regrettable d'avoir à parler de formations autofinancées pour un service public d'enseignement

supérieur. En considérant les effets des éléments de stratégie que l'établissement veut mettre en place, à terme, on court le risque de voir les laboratoires de recherche se transformer en sociétés de service. Il est à craindre également une forte tendance à la dématérialisation des formations (vers des MOOC) et donc une diminution du nombre d'enseignants. La gouvernance doit prendre le relai et ne pas laisser s'installer cette situation.

M. Dalloz rappelle que le président avait dit à propos de la LPPR qu'elle n'était pas satisfaisante à plusieurs égards. Dans l'ensemble bien qu'elle offre des opportunités dont il faudra se saisir elle mérite d'être plus ambitieuse sur l'Enseignement Supérieur & Recherche et pas uniquement sur la Recherche. Le Président participe à la création du réseau Udice (universités IDEX et ISITE) qui portera la voix des universités qui ne se satisfont pas du projet de LPPR car, entre autres, elle ne résout pas les difficultés budgétaires que l'établissement doit affronter.

Réfléchir à une dématérialisation partielle des formations à l'initiative les porteurs, ouvre des perspectives de développement à l'international et vers les entreprises. Ce ne sont pas des diplômes nationaux mais les diplômes d'établissement qui sont concernés – diplômes autofinancés qui pourraient même générer un résultat pour un meilleur fonctionnement avec un système d'intéressement qui récompenserait les personnels impliqués.

M. Philippe ajoute que si la part d'autofinancement actuellement trop faible (12%) atteignait le seuil réglementaire celui-ci ne serait-il pas aussitôt augmenté, ne faut-il pas y voir la volonté de l'état d'étrangler le système universitaire français tel qu'il existe pour tendre vers un système anglo-saxon fondé sur le principe de rentabilité.

Mme Labat Jacqmin s'interroge sur le rapport du coût/bénéfice de cette recherche d'autofinancement. Elle cite à titre d'exemple un nouveau master payant qui génère plus de frais (masse salariale, communication, utilisation d'espaces ...) qu'un master d'état.

9
M. Nasica pense en effet que la mise en place d'un réel contrôle de gestion doit permettre des améliorations de la gestion financière. Une partie des fonds générés par ces masters payants sera redistribuée aux autres formations d'une même composante. Le système qui sera mis en place déterminera une clé de répartition vers la formation, la composante et l'établissement des réelles ressources propres une fois les coûts décomptés.

M. Philippe exprime son inquiétude quant 'à la mise en place d'un système d'intéressement pour les personnels impliqués dans la production de ressources propres. Cela écarte de ce dispositif d'intéressement les personnels non concernés par ces activités lucratives et par ailleurs dans la fonction publique le système de rémunération reste le salaire indiciaire qui est pris en compte pour le calcul de la retraite et non les primes. Mettre ainsi les personnels en concurrence n'est pas une mission de l'université.

M. Dalloz rappelle que la présentation qui a été faite de cette politique d'intéressement lors d'un précédent CA prévoyait déjà de ne pas gratifier uniquement les personnels concernés par ces projets qui génèrent des ressources propres.

M. Latour pense que l'espoir collectif d'une revalorisation du point d'indice semble peu envisageable à court ou moyen terme et le déplore comme chacun. Mais la politique d'intéressement, pensée dans une logique d'intégration et de partage, semble intéressante. Certaines composantes ont commencé à le faire. A titre d'illustration, lorsque des conventions internationales sont conclues, on peut faire rentrer des droits d'inscription majorés ; il y a alors attribution de primes administratives, pas uniquement pour les agents travaillant à la mise en place et au suivi de l'accord de partenariat concerné mais plutôt mutualisées au bénéfice de tous les agents. Il serait donc dommage de se priver d'un levier d'amélioration matérielle des

conditions des agents. Il importe néanmoins que ces primes fassent l'objet d'une logique de solidarité et de partage.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 est approuvé à la majorité des voix, 25 voix pour et 7 voix contre.

5) DON DE TABLETTES AU PROFIT DU CHU DE NICE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable du Conseil de gestion de la faculté de Médecine du 9 juin 2020 a été rendu.

Pendant la crise de la COVID, la faculté de Médecine a prêté au CHU 115 tablettes afin que les malades hospitalisés puissent rester en contact avec leurs familles. La Faculté de médecine, qui doit en toutes hypothèses renouveler son matériel pédagogique, se propose d'en faire don au CHU.

Le don de tablettes au profit du CHU de Nice est approuvé à l'unanimité des voix.

10

6) PROCEDURE D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 8 septembre 2020 a été rendu.

La modification de cette procédure fait suite à un rappel à l'ordre, au titre du contrôle de légalité, au sujet des modalités d'exonération pour certaines catégories de bénéficiaires. Nous n'avons pas de cadre pour l'accueil des étudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de demandeur d'asile, nous n'avons pas de commission qui se réunisse pour l'examen des demandes d'exonération de droits sur critères sociaux, et nous avons une politique inadéquate d'exonération des personnels et des enfants de personnels. Il faut nous doter le plus rapidement possible d'un dispositif efficace en la matière. Le Cac a eu à se prononcer (51 voix pour, 4 contre et 3 abstentions).

Grands traits du nouveau dispositif : une commission se réunira pour étudier les dossiers, des seuils ont été fixés, en tenant compte du nombre d'enfants, suppression du caractère « de droit » de l'exonération qui nécessite une demande.

Echanges

Mme Masoni s'interroge sur la détermination des seuils indiqués et s'élève contre la restriction imposée en raison du temps de travail du personnel (<50%).

M. Dalloz indique que le seuil a été augmenté à 2000 euros pour élargir le public.

M. Cremoux indique que l'exclusion des personnels embauchés à mi-temps a été reprise de la convention d'établissement.

Mme Labat Jacqmin pointe du doigt l'existence de personnels contractuels recrutés pour une durée de six mois, également exclus du dispositif d'exonération.

Mme Dal Pont rappelle que les exonérations prévues en raison de la qualité d'enfant de personnel ne font pas obstacle à l'application du dispositif d'exonération sur critères sociaux, ce qui permettrait, le cas échéant, d'obtenir le même résultat, notamment pour les enfants de personnels employés à temps partiel <50%. Elle estime que la question centrale est celle du rattachement véritable du personnel à l'Université, ce qui ne serait pas nécessairement le cas pour certains vacataires dont les interventions restent très ponctuelles. Le but est vraiment de réserver le dispositif d'exonération au public qui est le plus légitime à en bénéficier.

M. Philippe s'interroge sur la partie « illégale » de l'ancien système d'exonération.

M. Dalloz rappelle les points litigieux : caractère « de droit » de l'exonération des enfants de personnels ; pas de commission d'examen des demandes ; nécessité d'accorder l'exonération sur la base de critères d'appréciation de la situation sociale.

M. Philippe s'interroge sur la somme globale que peut représenter sur un an ce dispositif pour l'ensemble du personnel.

M. Dalloz rappelle que l'ensemble du dispositif est soumis à un plafond max de 10% de l'ensemble des étudiants inscrits qui payent leurs droits.

M. Cremoux précise que le seuil de 10% n'inclut pas les exonérations d'étudiants boursiers.

Sur l'exonération pour enfants de personnels, il estime que l'enveloppe globale se porte à un montant d'environ 70 000 à 80 000 euros par an.

Mme Labat Jacqmin indique qu'il manque l'annexe 2.

M. Cremoux précise qu'il s'agit d'un formulaire déposé par l'enfant de personnel au moment de sa demande d'inscription à l'Université, pour obtenir l'exonération de frais et qu'il peut les mettre à disposition pour information.

M. Dalloz tient à souligner que le nouveau dispositif concernera bien l'ensemble des personnels du site UCA, entendu comme englobant également les établissements-composantes et les personnels des EPST associés sur le site, ce qui représente une large assiette de bénéficiaires.

Mme Labat Jacqmin s'interroge sur les exonérations au bénéfice des étudiants étrangers : est-il possible qu'un étudiant avec un titre de séjour de primo accédant sur le territoire français ne puisse pas obtenir d'exonération pour ce motif ?

M. Cremoux confirme en expliquant qu'il s'agit en l'espèce d'une exclusion légale.

M. Dalloz précise que pour cette année, l'ensemble des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile (8 puis finalement 11 personnes) a bénéficié de l'exonération, sans être passé par cette procédure, sur décision du Président d'UCA.

La procédure d'exonération des droits d'inscription est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour et 7 abstentions.

7) CREATIONS DE DIPLOME D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 8 septembre 2020 a été rendu.

Deux créations de DU sont soumises à l'approbation du Conseil :

La création du Diplôme d'Université « Troubles du Spectre de l'Autisme » de l'EUR HEALTHY est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour, une voix contre et 2 abstentions.

Mme Labat Jacqmin s'étonne de l'absence d'intervenants membre de l'Université Cote d'Azur au sein du DU « Didactique du FLE ».

M. Dalloz indique qu'il peut soumettre la question au responsable de la maquette du DU concerné, en l'absence de représentant de l'EUR CREATES, pour obtenir l'éclaircissement sollicité.

La création du Diplôme d'Université « Didactique du Français Langue Etrangère - FLE » de l'EUR CREATES est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour et 7 voix contre.

12

8) MODIFICATIONS DES TARIFS DE DIPLOME D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 8 septembre 2020 a été rendu.

Tous les DU avaient reçu validation par le CA, sauf celui intitulé « Gestion administrative d'un cabinet libéral » ; en ce qui concerne ce dernier, les tarifs n'ont pas été modifiés, il s'agit simplement d'une régularisation requise.

La modification des tarifs du Diplôme d'Université « Gestion Administrative d'un Cabinet Légal » de l'EUR ELMI pour l'année universitaire 2020-2021 comme suit :

Tarif plein	1 600€
Tarif réduit pour étudiant	500€

est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour, une voix contre et 6 abstentions.

A propos du MSc « Smart Cities », il s'agit en revanche d'une modification de tarif au bénéfice des étudiants du groupe des écoles centrales, conformément à des conventions passées avec ces écoles, tendant à renforcer l'attractivité du DU.

Echanges à propos du diplôme d'établissement « Smart Cities »

Un membre émet des doutes sur l'opportunité d'un diplôme proposé à deux tarifs distincts. Un autre estime que le point de désaccord pourrait être résumé dans l'alternative suivante : « soit on considère qu'il faut former des étudiants sur la thématique des Smart cities et donc c'est un vrai diplôme et on fait un « vrai » master, soit on considère qu'il s'agit d'une petite niche locale sur une thématique très particulière de site, et là on peut rester sur un diplôme d'établissement ».

Sur cette question, M. Dalloz précise que la Métropole et Université Nice Côte d'Azur sont précurseurs dans le domaine des « smart cities », qui est encore une « niche », même si l'objectif est de renforcer l'attractivité – grandissante – de cette thématique. Il rappelle que lors d'une séance précédente du CA, l'hypothèse dans laquelle ce diplôme pourrait devenir un diplôme national, en cas de succès et de développement avéré de la problématique des Smart cities, avait déjà été évoquée. Il faudra donc suivre son évolution pour juger de l'opportunité d'un diplôme national. Il ajoute que la convention passée entre l'IMREDD et les écoles centrales, seule concernée par le point à voter, a vocation à favoriser l'attractivité de cette formation, considérée comme « de pointe ».

La modification des tarifs du Diplôme d'Etablissement « MSc Engineers for Smart Cities » comme annexée au procès-verbal est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

13 Pour le DU « MSc RISKS Modulaire », il s'agit également d'une régularisation, sans modification des tarifs existants.

La modification des tarifs du Diplôme d'Etablissement « MSc RISKS Modulaire » en Formation continue d'Université Côte d'Azur, comme suit :

- Frais de formation continue pour la formation complète à 6 500€
- Frais de formation continue pour un module de formation à 500€

est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour et 7 abstentions.

9) DESIGNATION DU DIRECTEUR ET DES DIRECTEURS ADJOINTS DE L'INSTITUT FEDERATIF DE RECHERCHE RESSOURCES MARINES (IFRRM)

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-président Recherche et Innovation

Un avis favorable du Conseil Académique du 8 septembre 2020 a été rendu.

L'Institut fédératif de recherche pour les ressources marines (IFRRM), créé par délibération du CA du 20 février 2020, réunit cinq laboratoires, dans une logique pluri et inter disciplinaire, autour de problématiques de recherche et de conservation des ressources marines. Sans revenir sur les détails du fonctionnement de cet Institut, il importe de désigner son équipe de direction, à savoir

M. Éric ROTTINGER (ingénieur de Recherche IRCAN), M. Mohamed MEHIRI (MCF ICN) et Mme. Luisa PASSERON-MANGIALAJO (MCF ECOSEAS)

Ces candidats ont présenté leurs programmes au conseil de l'IFR du 25 mars. Ils se sont engagés notamment à engager leurs efforts pour assurer un rayonnement international de l'IFRRM et ont manifesté le souci d'interactions avec les collectivités. Leurs candidatures ont été acceptées à l'unanimité lors du conseil de l'IFR du 25 mars et elles ont été également validées à l'occasion du CAC plénier du 8 septembre, à l'unanimité moins deux abstentions.

Les nominations au sein de l'Institut Fédératif de Recherche "Ressources Marines", à compter du 1er octobre 2020 et pour une durée de quatre ans renouvelable,

- de M. Éric ROTTINGER (ingénieur de Recherche IRCAN) en qualité de directeur
 - de M. Mohamed MEHIRI (MCF ICN) en qualité de directeur-adjoint
 - de Mme. Luisa PASSERON-MANGIALAJO (MCF ECOSEAS) en qualité de directrice-adjointe
- sont approuvées à l'unanimité des voix.

10) NOUVELLE PROCEDURE D'EXPERTISE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'INSCRIPTION A L'HDR

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-président Recherche et Innovation

14

Un avis favorable du Conseil Académique du 8 septembre 2020 a été rendu.

Le CAC examine environ une cinquantaine de dossiers par an de candidats à l'HDR. L'objectif de la modification soumise au vote est une simplification de la procédure d'examen des candidatures, destinée à l'accélérer. Un groupe de travail constitué de professeurs et de maîtres de conférences HDR du CAC, du VP formation, de la VP Politique électorale et du VP recherche, avec un soutien de la direction de la recherche, de la DRVI a mené les réflexions nécessaires, en passant notamment par un benchmark des pratiques d'autres universités. M. Dimarco rappelle la procédure actuellement en place : tout candidat dépose un dossier auprès de la DRVI. Ce dossier doit être examiné par le CAC. Un rapporteur (professeur ou maître de conférences HDR) est donc désigné au sein du CAC. Ce rapporteur doit trouver deux autres rapporteurs, extérieurs à UCA. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le rapporteur du CAC ne peut pas faire partie du même laboratoire de recherche que le candidat. Le CAC restreint donne son avis, sur la base des trois rapports ainsi établis. A l'issue, l'autorisation est donnée par le Président de l'Université suite à l'avis du CAC. Aujourd'hui, toutes les personnes autorisées à s'inscrire ont obtenu l'HDR, ce qui prouve le bon niveau d'exigence déjà en place pour la sélection des candidats à travers ce système. En outre, 98% des dossiers soumis au CAC obtiennent une autorisation. Entre le moment où la personne est autorisée et le moment où la soutenance d'HDR doit avoir lieu, il doit s'écouler un délai de moins d'un an, étendu à 18 mois exceptionnellement en raison de la crise sanitaire. Le délai moyen de traitement des dossiers est de dix semaines, ce qui est dans la moyenne des autres établissements. L'objectif de la modification procédurale est double : d'une part, il s'agirait de tenter de réduire cette durée d'examen des dossiers. D'autre part, la règle qui oblige à choisir un rapporteur extérieur

au laboratoire d'origine du demandeur est source de complexité. En effet, le rapporteur ainsi désigné est souvent complètement étranger au domaine d'expertise du demandeur, et il est obligé de recruter des rapporteurs spécialisés extérieurs à UCA, ce qui est une tâche particulièrement délicate, dès lors qu'il ne connaît pas le réseau concerné. Les propositions formulées par le groupe de travail portent donc sur deux améliorations souhaitables de la procédure :

- La première se rapporte au choix du rapporteur interne : La règle est assouplie. Il serait autorisé que le rapporteur et le demandeur puissent être du même laboratoire, sous certaines conditions (notamment ne pas être dans la même équipe et ne pas avoir de publications communes). Cela se justifie particulièrement pour les très gros laboratoires au sein desquels des chercheurs peuvent très bien travailler dans deux équipes différentes. En toutes hypothèses, le rapporteur désigné peut toujours signaler lui-même un éventuel conflit d'intérêt. En outre, l'existence d'un éventuel conflit d'intérêt ne porterait pas réellement à conséquence, étant donné qu'il s'agit simplement d'autoriser l'inscription à l'HDR, laquelle ne sera délivrée que lors de la soutenance éventuelle, sur la base de l'évaluation faite par le jury.

- La seconde se rapporte au choix des rapporteurs extérieurs à UCA. Le groupe de travail préconise que ces rapporteurs puissent éventuellement faire partie du jury de soutenance. Il propose qu'une liste de rapporteurs (4 noms) soit établie par le directeur de recherche du candidat au moment du dépôt de la demande d'autorisation. Ceci devrait faciliter la tâche du rapporteur interne pour procéder à la sollicitation des rapporteurs extérieurs. Un certain nombre de critères sont posés pour constituer cette liste de 4 noms (respect souhaitable de la parité, répartition géographique). La liste ainsi établie n'est qu'indicative et le rapporteur interne désigné par le CAc demeure totalement libre de s'en inspirer ou non.

Ces deux propositions ont été soumises au CAc qui a émis un avis doublement favorable, à l'unanimité moins une abstention.

La modification de la procédure d'expertise des demandes d'autorisation d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches-HDR est approuvée à la majorité des voix, 29 voix pour et une voix contre.

11) PROJET DE CREATION D'UNE UNITE MIXTE INTERNATIONALE (UMI) ENTRE L'UNIVERSITE LAVAL ET UNIVERSITE COTE D'AZUR

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-président Recherche et Innovation

Un avis favorable du Conseil Académique du 8 septembre 2020 a été rendu.

M. Dimarcq fait une synthèse rapide du projet, lequel est très détaillé dans les documents fournis au CA. Il s'agit d'un projet de création d'une unité mixte internationale réunissant l'UCA et l'Université LAVAL sur la thématique de la recherche artistique, avec quatre axes de recherche principaux. Différentes EUR sont concernées, mais aussi la Villa Arson.

Le premier axe de recherche est intitulé « Humanité environnementale » : relations entre l'art et l'environnement (problématiques de crise climatique, du développement durable,

émergence de la dimension numérique et de l'intelligence artificielle, lien fort entre le côté artistique et le côté numérique et scientifique en termes de réflexion climatique).

Le deuxième axe, intitulé « Déplacements, migrations et interculturalité » se rapporte aux problématiques de crises liées aux changements géopolitiques, économiques et sociaux et cherche à mettre en évidence les liens entre l'art et les crises, changements géopolitiques, économiques ou sociaux, pour mettre en lumière les liens entre les peuples et les questions d'identité, voire de xénophobie et de discrimination. L'ambition est une complémentarité des visions entre celle des chercheurs locaux et celle des chercheurs de Laval.

Le troisième axe s'appelle « Art, Ker, Médiation, Remédiation » et ambitionne de faire un lien entre la création artistique et l'univers de la médecine, de la thérapie, et cherche à prendre en compte la production artistique dans les milieux dédiés au soin (hôpitaux, maisons de retraite). Voir comment la création artistique peut intervenir sur l'évolution d'une maladie (ce n'est pas par hasard si la Fondation Claude Pompidou est partenaire notamment à propos de la maladie d'Alzheimer).

Le quatrième axe porte sur les « arts éphémères, arts de rue, écriture urbaine » : il portera sur la présence d'œuvre d'art dans les villes, en s'intéressant notamment à l'investissement culturel des collectivités en la matière. La forte dimension politique et juridique dans cette thématique explique l'importante présence des autres EUR pour cet axe de recherche. Cela concerne aussi bien l'art dans les endroits dédiés (musées) que l'art urbain, plus spontané et plus éphémère. Le but de cette UMI est de créer des liens très forts sur ces thématiques entre les équipes des deux pays. Cela passe par des échanges, des axes de travail communs, et dans le moyen terme, par la mise en commun de ressources (humaines ou matérielles). Développer des initiatives partagées (expositions, colloques, séminaires etc).

16 Opération importante qui confortera le partenariat déjà solide entre UCA et l'Université Laval. Ce sera la troisième UMI engageant UCA après celle avec l'Inde pour les maths appliquées et celle avec Singapour pour les mécaniques quantiques.

M. Dalloz ajoute que le partenariat avec Laval est absolument central dans le déploiement de la stratégie internationale d'UCA.

M. Pronzato précise que le CNRS a changé d'appellations, parlant désormais de laboratoire de recherche international et non plus d'UMI.

Mais M. Dimarcq indique que la terminologie UMI a été conservée en l'espèce.

La création d'une Unité Mixte Internationale (UMI) entre l'Université Laval et Université Côte d'Azur est approuvée à l'unanimité des voix.

CONVENTIONS UCA

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

M. Dalloz indique que certaines conventions anciennes n'avaient pas pu être soumises au vote, pour cause d'un problème logiciel. Tout est fait par la DJSR pour régulariser dans les meilleurs délais, ce qui explique la soumission au CA de certaines conventions un peu « datées ».



Les conventions comme annexées à ce procès-verbal sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H38.


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ



Tarifs Spécifiques du Diplôme d'Établissement « MSc »
Engineers for Smart Cities
labellisé IDEX - Université Côte d'Azur -

Tarifs de la formation en formation initiale, permanente et continue

Tuition fees for initial and continuing education

Ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée 2020 et sont valables jusqu'à révision.

These tuition fees are applicable starting from September 2020 and will be valid until revisions are made

Tarif en formation initiale et continue : **EUR 10 000**

*Tuition fees for initial and continuing education: **EUR 10,000***

A l'exception des profils suivants :

Exceptions :

➤ Les candidats issus de partenariats de l'Université Côte d'Azur (UCA) :

Candidates from University Côte d'Azur (UCA) partner institutions as follows:

- Agents de la Métropole Nice Côte d'Azur : **EUR 8 000**

*Public servants from Métropole Nice Côte d'Azur: **EUR 8,000***

- Étudiants du groupe des écoles centrales¹ : **EUR 1 667** (étudiants européens) ou **EUR 2 513** (étudiants non européens)

*Students from the Ecole Centrale Group: **EUR 1,667** (European nationals) or **EUR 2,513** (non-European nationals)*

➤ Les étudiants d'UCA² | *UCA students*

- Ces étudiants se voient appliquer les droits de scolarité qu'ils paieraient normalement dans leur établissement d'origine (sans toutefois dépasser le plafond du montant de la formation)

The tuition fees applied for these students are the same as those charged at the UCA member institution (without exceeding the amount of tuition fees of the programme)

Des bourses conférant une réduction de 20% des droits de scolarité de la formation (soit EUR 2 000) peuvent être attribuées en contrepartie de l'engagement des étudiants à appuyer la promotion et développement de la formation.

Scholarships may be awarded as 20% tuition fee discount (i.e. EUR 2 000) against students' engagement in supporting the promotion and development of the study programme.

¹ Étudiants du groupe des écoles centrales : Valable seulement pour les étudiants intégrant la formation dans le cadre d'une année de césure d'un diplôme d'ingénieur ; ces frais sont équivalents aux droits de scolarité d'un diplôme d'ingénieur.
Students from the Ecole Centrale Group: Only valid for students enrolling as part of a gap year during the engineering study programme; the fees are equivalent to the French national fees for engineering degree.

² Étudiants d'UCA : Valable pour les étudiants en formation initiale étant inscrits pour l'année en cours dans un cursus Master dans l'un des établissements membres d'UCA.

UCA students: Only valid for initial education students currently enrolled in a Master degree programme at one of UCA member institutions.

Le participant peut choisir 3 formats d'accompagnement amenant vers l'obtention d'une qualification personnalisée. Le format modulaire de la formation permet au participant de commencer avec un seul module et progresser jusqu'à l'obtention d'un diplôme grâce aux certificats et crédits acquis :

Participants can choose three study formats and qualifications. The modular format of the study programme means that participants can begin their studies with just one module and the credits earned will count towards an upgrade to a full postgraduate programme (Master of Science):

➤ Diplôme d'Établissement (Parcours Expert)

Ce parcours peut être complété sur 1 ou 2 années académiques. La validation de tous les modules de la formation confère l'obtention du diplôme d'Établissement MSc *Engineers for Smart Cities* d'Université Côte d'Azur. Les modalités de règlement du tarif de la formation sont indiquées dans le tableau suivant :

➤ MSc degree (Expert Option)

Participants may choose to complete the program within 1 or 2 academic years. The successful completion of the study programme will award participants with an MSc degree issued by Université Côte d'Azur. Payment instructions are detailed in the following instalment scheme:

Échéancier	1 an / 1 year Date limite de paiement	2 ans / 2 years Date limite de paiement	Sans bourse	Avec bourse	Ecole Centrale (ressortissant EU)	Ecole Centrale (ressortissant non-EU)
Instalments	Payment deadline	Payment deadline	Without scholarship	With scholarship	EU national	non-EU national
1 ^{ère} tranche 1 st instalment	31 Août 2020 31 st August 2020	31 Août 2020 31 st August 2020	EUR 2,000	EUR 2,000	EUR 667	EUR 913
2 ^{ème} tranche 2 nd instalment	15 Janvier 2021 15 th January 2021	15 Janvier 2021 15 th January 2021	EUR 4,000	EUR 4,000	EUR 500	EUR 800
3 ^{ème} tranche 3 rd instalment	1 Mars 2021 1 st March 2021	15 June 2021 15 th June 2021	EUR 4,000	EUR 2,000	EUR 500	EUR 800
TOTAL			EUR 10,000	EUR 8,000	EUR 1,667	EUR 2,513

➤ Certificat de réussite (Parcours Spécialiste)

Ce parcours permet au participant de choisir un ou plusieurs modules de la formation afin de se spécialiser sur un thème de smart city. La validation de ce/s module/s confère l'obtention des crédits ECTS correspondants et d'un certificat de réussite délivré par Université Côte d'Azur. Le module d'introduction « Smart and Sustainable City » est offert avec chaque module de spécialisation choisi.

Le prix de chaque module par participant s'élève à EUR 1 400.

➤ Specialisation Certificate (Specialist Option)

Participants may choose to study one or several smart city modules offered in the study programme and obtain a specialisation certificate issued by University Cote d'Azur. The introduction module « Smart and Sustainable City » will be offered with each chosen module. The tuition fees for each module are EUR 1,400 per participant.

➤ Attestation de participation (Parcours Découverte)

Ce parcours permet au participant de suivre le module d'introduction « Smart and Sustainable City » afin de se sensibiliser aux thématiques générales de smart city.

Le prix de ce parcours par participant s'élève à EUR 800.

➤ Attendance Certificate (Discovery Option)

Participants may choose the module « Smart and Sustainable City » as an introductory course to understanding smart cities.

The tuition fees for this option are EUR 800 per participant.

Nota bene : *l'inscription à la formation « Engineers for Smart Cities » ne requiert pas d'inscription en parallèle à l'exception des étudiants du groupe des écoles centrales qui restent inscrits, à titre gratuit, dans leur établissement d'origine.*

Nota bene: *enrolment in the « Engineers for Smart Cities » study programme does not require parallel enrolment, with the exception of students of the Ecole Centrale Group who remain registered for free at their home institution.*

Les tarifs en formation initiale, permanente et continue ne comprennent pas :

All fees for initial and continuing education options do not include:

- la cotisation à la vie étudiante et de campus (CVEC),
the on-campus student life fee (CVEC, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires: a French regional organisation providing student bursaries, university halls of residence, foreigner students reception, student's cultural activities, and student restaurants).
- la sécurité sociale étudiante.
student social security fees

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES		COMMENTAIRES
									RECETTE	DEPENSE	
	Renault Energy Services Renault s.a.s Protisvalor Méditerranée SAS	Nicolas SCHOTTEY Yasmine ASSEF Eric BERTON	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	20-déc.-2019	Recherche	Convention de Partenariat	01-déc.-2019 au 30-sept-2022	0 €	10 000 € UCA 82 412 € Protisvalor	Contrat de collaboration pour l'expérimentation du véhicule to grid "V2G" Projet H2020 IRIS
	Renault s.a.s Protisvalor Méditerranée SAS	Yasmine ASSEF Simone BONNAFOUS	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	05-déc.-2019	Recherche	Contrat de Prêt Zoé V2G	01-déc.-2019 au 31-déc.-2022	0 €	400 € UCA 804 € Protisvalor	Contrat de prêt ZOE ZE 40 V2G Renault/Université Nice Sophia-Antipolis Projet H2020 IRIS
	SAP LABS France	Hanno KLAUSMEIER	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	8-juil.-20	Recherche	Convention de Partenariat	08-juil.-2020 au 08-juil.-2021	0 €	900 €	Accord de partenariat SAP LAPS FRANCE SAS/UCA - "Expérimentation de pilotage intelligent de bornes de recharge de véhicules électriques"
	DALKIA	Fabrice TENNESON	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	6-juil.-20	Recherche	Avenant Convention de Partenariat	09-mars-2020 au 31-déc.-2020	7 000 €	0 €	Avenant à l'accord de partenariat DALKIA/UCA "Efficacité et pilotage énergétiques d'un territoire"
	FVD	Patrice VERGRIETE	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	18-mai-20	Formation Continue	Avenant Convention de Partenariat	04-sept.-2019 au 31-août-2021			Avenant de prolongation à l'avenant à la convention COMUE UCA-UNS et IVD - « Formation Stratégie de résilience territoriale »
	ALSTOM Métropole Nice Côte d'Azur Régie Ligne d'Azur	Jean-Baptiste EYMEOUD Christian ESTROSI Christophe SILVESTRE	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	26-juin-20	Recherche	Avenant Convention de Partenariat	18-déc.-2019 au 17-déc.-2020			Avenant N°1 de prolongation à l'accord de partenaire - "Ville connectée à son Système de Transport - Phase 2"
020038NF	Ministère de l'Économie et des Finances - Institut National de la Statistique et des Études Économiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur -	Alberto LOPEZ	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	10-août-20	Recherche	Convention Cadre de Partenariat	10-août-2020 au 10-août-2023			Convention cadre de coopération pour le partage de méthodologies de mise en forme et de croisement de données dans le cadre d'expérimentations menées sur le territoire de la Métropole de Nice et des Alpes-Maritimes, et la rédaction d'études en partenariat.
2020042NF	Ministère de l'Économie et des Finances - Institut National de la Statistique et des Études Économiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur -	Alberto LOPEZ	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	10-août-20	Recherche	Convention de Partenariat	10-août-2020 au 10-août-2021			Convention de partenariat relative à une étude sur les liens entre exposition à la pollution de l'air et vulnérabilité socio-économique dans la Métropole de Nice.
	Fédération Française du Bâtiment	Olivier SALLERON	IMREDD	Pierre-Jean BARRE	25-août-20	Recherche	Avenant Convention de Partenariat	01-sept.-2019 au 31-déc.-2020			Avenant à l'accord de Partenariat UCA/FFB - "Intelligence artificielle et bâtiment"

TABLEAU DES CONVENTIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Séance du 30 septembre 2020

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2020-INSPE-GV-01	Olympique Judo et CD06	Olympique Judo et CD06	Inspé	Directrice de l'Inspé par délégation	signé le 29/01/20	Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de GV	2019-2020	720,00 €	0,00 €
2020-INSPE-SL-02	IESTS	IESTS	Inspé	Directrice de l'Inspé par délégation	Retour visé le 1/03/2020	Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Liégéard	05/02/2020	151,49 €	0,00 €
2020-INSPE-GV-02	Borne & Delaunay	Borne & Delaunay	Inspé	Directrice de l'Inspé par délégation	Retour visé le 4/03/2020	Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de GV	25/03/2020	19 356,00 €	0,00 €
2020-INSPE-GV-03	IESTS	IESTS	Inspé	Directrice de l'Inspé par délégation	annulé suite à confinement	Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site GV	19/03/2020	0,00 €	0,00 €
2019-INSPE-SL-02	IESTS	IESTS	Inspé	Directrice de l'Inspé par délégation	annulé suite à confinement	Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Liégéard	01/09/2019 au 31/06/2020	0,00 €	0,00 €
2020/2021-INSPE-SL-01	IESTS	IESTS	Inspé	Directrice de l'Inspé par délégation	Retour visé le 23/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Liégéard	du 01/09/2020 au 30/06/2021	40 000,00 €	0,00 €

TABLEAU DES CONVENTIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2020

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
194	CHUN / Fondation Lenval	C. GUEPRATTE / M. POUILLARD	Faculté de Médecine	M. P. BAQUE	06/05/2020	formation	accueil des étudiants en orthophonie lors de leurs stages hospitaliers	3 ans	NEANT	NEANT
197	CHUN / Faculté de médecine	P. ROBINEAU	Faculté de Médecine	M. P. BAQUE	25/03/2020	convention cadre	volontariat des étudiants de 1er cycle pour venir en appui des services hospitaliers en tension du fait de l'épidémie du COVID19	2 mois	NEANT	NEANT

Conventions signées pour CA du 30/09/2020 - POUR VALIDATION

arrêté au 10/09/2020

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION	UFR
2018/583	2018/02/12	Subvention Fondations et Associations	Avenant n°1 : Récifs 3D Monaco - Suivi pluriannuel des récifs artificiels imprimés en 3D de l'aire marine protégée du Larvotto (Principauté de Monaco)	AMPN	ECOSEAS/UMR 7035	Patrice Francour Francesca Rossi	Signé	48.0	2019/01/01	63 600,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2019/584	2019/12/18	Subvention Fondations et Associations	Stage de master pour le projet : "Diversity trajectory in increasing perturbed seagrasses	FRB	ECOSEAS/UMR 7035	Francesca Rossi	Signé	11.8	2020/01/06	3 500,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
Nombre pour Subvention : 2										67 100,00 €		
2019/301	2019/07/08	Contrat encadrement bourse de thèse	Reinforcement Learning Approach to Revenue Management System	AMADEUS	I3S/CNRS UMR7271	Jean-Charles Regin	Signé	36.0	2019/08/01	60 000,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
Nombre pour Contrat encadrement bourse de thèse : 1										60 000,00 €		
2020/221	2020/07/06	Projet DiRVED	Accord relatif au site miroir de MAJULAB	CNRS - PARIS	MerlionMaju Lab	Massimo Giudici	Signé	0.0	-	0,00 €	Université Côte d'Azur	Aucune
2020/242	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO AUBERON		ICN/CNRS UMR7272		Signé	3.0	2020/03/10	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
2020/243	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO BALAJI		IBV/CNRS UMR7277/INSERM U1091		Signé	0.4	2020/02/24	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
2020/244	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO PRAEG		GEOAZUR/CNRS UMR7329		Signé	3.0	2020/06/08	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences

2020/267	2020/07/28	Projet DiRVED	Avenant n°2: Renouvellement du GDR Sciences du bois 2021-2025	CNRS - PARIS	CEPAM/CNRS UMR7264	Isabelle Thery	Signé	60.0	2021/01/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
2019/342	2019/08/21	Projet DiRVED	CCO RIX Hervé (prolongation de 2 ans d'éméritat)		I3S/CNRS UMR7271	Olivier Meste	Signé	24.0	2019/09/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2019/343	2019/08/21	Projet DiRVED	CCO LORENZ Edward éméritat		GREDEG/CNRSUMR7321	Jean-Pierre Allegret	Signé	60.0	2019/09/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Droit et Sciences Politiques
2019/423	2019/10/04	Projet DiRVED	Création GDR CALVA : Calcul des Variations et théorie géométrique de la mesure	UNIVERSITE PARIS VII	LJAD/CNRS UMR7351	Severine Rigot	Signé	72.0	2020/01/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2019/425	2019/10/04	Projet DiRVED	SCIENCE ET EXPÉRIENCES Convention de prêt d'éléments au Lycée Audiberti à Antibes du 07 au 11/10/2019		UNS		Signé	0.1	2019/10/07	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Aucune
2018/581	2020/07/21	Projet DiRVED	Avenant n°3 : Avenant GIS IdA : Institut des Amériques		LIRCES/EA3159	Elisabeth Cunin Marie Lienard-Yeterian	Signé	60.0	2018/01/01	2 000,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Droit et Sciences Politiques, UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH), Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

2018/582	2020/07/21	Projet DiRVED	Renouvellement GDR MICRONIT Microenvironnement des niches tumorales	CNRS - PARIS	C3M/INSERM 1065		Signé	48.0	2019/01/01	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Medecine
2019/600	2020/07/20	Projet DiRVED	Accord de consortium communauté française ORCID	COUPERIN			Signé	38.0	2019/11/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	
2019/602	2020/07/20	Projet DiRVED	LIA NORTH Neolithisation of communities on Russian plain	CNRS - PARIS	CEPAM/CNRS UMR7264	Martine Regert	Signé	48.0	2019/01/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
2019/604	2020/07/20	Projet DiRVED	Renouvellement GDR GAGC Géométrie Algébrique et Géométrie Complexe	AMU	LJAD/CNRS UMR7351		Signé	60.0	2020/01/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2019/607	2020/07/21	Projet DiRVED	Création GDR RNA Tool and target for medicinal chemistry and chemical biology applications	Université de Bordeaux	ICN/CNRS UMR7272	Maria Duca	Signé	60.0	2020/01/01	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
2019/608	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO LEBEAU		LJAD/CNRS UMR7351		Signé	60.0	2019/10/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2019/609	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO AIME		CNRS UMR7293		Signé	36.0	2019/09/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2019/610	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO COQUILLARD		I3S/CNRS UMR7271		Signé	60.0	2019/11/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences

2019/611	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO RAVIX Joel		GREDEG/C NRSUMR73 21		Signé	60.0	2019/09/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC- DAF)	UFR Droit et Sciences Politiques
2019/612	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO PIQUEMAL		LADIE EA7414		Signé	36.0	2020/01/01	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC- DAF)	UFR Droit et Sciences Politiques
2019/613	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO DANI DAVESNE		IBV/CNRS UMR7277/IN SERM U1091		Signé	3.0	2019/10/15	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC- DAF)	UFR Sciences
2019/614	2020/07/21	Projet DiRVED	CCO FOIS		CERDP/EA1 201		Signé	2.5	2020/03/16	0,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC- DAF)	UFR Droit et Sciences Politiques
Nombre pour Projet DiRVED : 23										2 000,00 €		

Nombre total de contrats : 26
Montant total : 149 100,00 €

